



Déclaration SNES-FSU CAPA du 16 mars 2017

L'année 2017 est marquée par une triple victoire historique du Snes-FSU et de la profession : la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale, l'accès anticipé à la hors classe pour les conseillers d'orientation-psychologues et la mise en oeuvre des mesures de revalorisation des salaires et des carrières dans la Fonction publique dans le cadre des « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations ».

La CAPA d'aujourd'hui concerne l'accès à la Hors classe des conseillers.ères d'orientation psychologues. Grande nouveauté pour les conseillers.ères d'orientation-psychologues qui vont enfin voir corriger un traitement très injuste subi depuis des années. En effet, seuls un nombre restreint de CO-P pouvaient accéder à la hors classe et seulement en changeant de fonction et le plus souvent de lieu d'affectation. Pour notre académie, nous constatons que l'esprit de la circulaire est bien respecté et que ce sont les 11ème échelon qui sont valorisés. Cependant, deux situations ont retenu notre attention et nous souhaitons en discuter.

Concernant les CIO, certaines académies continuent d'appliquer la carte cible de façon stricte et sans discernement. Des CIO sont fermés, regroupés, fusionnés sans que des solutions alternatives soient recherchées et ce, même en l'absence de désengagement des collectivités territoriales. Ceci a des conséquences extrêmement néfastes tant pour les conditions de travail de nos collègues que pour l'accès des usagers au service public d'orientation de l'EN.... : augmentation des distances de déplacements, pour les Dcio des secteurs qui s'alourdissent avec le nombre d'établissements scolaires qui augmentent, la multiplication des partenaires (Éducation nationale et hors Éducation nationale) et l'accroissement exponentiel des réunions de service. Quant à l'animation d'équipe, elle devient problématique

au-delà d'un certain seuil, sinon impossible.

Dans ce contexte, nous rappelons que le ministère s'est engagé à ce que les postes de directeurs.trices soient bien pourvus par des collègues qui seront titulaires de ces postes. Ceux-ci ne devraient pas être automatiquement positionnés sur la grille de la HC alors qu'il avait été acté, lors des travaux du GT14, qu'ils.elles devaient y accéder comme d'habitude, hors du contingent créé pour la hors-classe des CO-Psy. Hélas, malgré le petit nombre de personnes concernées et le faible coût de cette opération, cet engagement ne devrait pas être tenu. Dans le contexte actuel, on peut s'interroger sur la valeur de la parole donnée ! Et cette décision serait un très mauvais signal en direction de l'ensemble de la profession, particulièrement des DCIO. Nous continuons donc à réclamer que les néo directeurs.trices accèdent bien à la grille HC dès leur entrée en fonction et quel que soit leur échelon. Le montant assez dérisoire des indemnités administratives ne pouvant suffire à inciter les collègues à occuper les postes de direction qui restent vacants.

Concernant le tableau d'avancement des futurs DCIO, les modalités doivent être précisées par la DGRH. Le Snés-Fsu demande que les modalités des années passées soient prolongées pour cette dernière année et s'opposera à toutes solutions qui accentueraient les inégalités entre les académies et entre les collègues.

Dans notre académie, nous tenons à évoquer les difficultés rencontrées par les CIO lors de la prise en main de leur gestion par le rectorat. Outre la multiplicité des dysfonctionnements observés (lignes téléphoniques, accès internet, déménagements difficiles (ex Châteauroux, St Amand, Amboise qui est logé dans des algécos), manque d'information, non accès à chorus commande (Bourges) donc obligation pour les personnels de financer sur leurs deniers un certain nombre de dépenses indispensables : papier toilette, savon... Tous ces problèmes perturbent le fonctionnement des services et révèlent le degré d'impréparation de cette mutation. Nous tenons à souligner les effets néfastes d'un mode de gouvernance dont la principale caractéristique est l'absence totale de concertation préalable aux décisions. Ainsi, on a pu voir arriver dans les CIO étatisés une dotation en matériel informatique sans aucune information préalable et surtout sans

aucune analyse des besoins des services. Nous tenons à souligner la disponibilité et les efforts de la plupart de nos interlocuteurs pour limiter les dégâts mais cela ne peut suffire. Il faut absolument mettre en place d'autres modalités de travail. Nous pouvons comprendre les contraintes du Rectorat, si on nous les explique, mais il faut aussi que le Rectorat connaisse nos besoins et nos contraintes. Tous ces problèmes ont des conséquences sur la fréquentation des CIO. C'est pourquoi nous demandons que l'administration en tienne compte lors de la remontée des statistiques en fin d'année scolaire.

Concernant les collègues non titulaires, nous vous avons demandé de nous faire un état de leur situation notamment de leur niveau de qualification. Y-a-t-il parmi eux des collègues qui ne seraient pas titulaires d'un DESS ou d'un Master, niveau exigé pour exercer le titre de psychologue ? Si c'est le cas, que compte leur proposer le rectorat, la DGRH ayant par ailleurs le projet de mettre en place une VAE pour l'obtention d'un M2 en psychologie pour ces personnels?

Nous concluons en insistant sur la nécessité que l'administration réponde rapidement, pour conforter les CIO, à la question de la reconnaissance qu'elle entend accorder aux DCIO pour les responsabilités qui leur sont confiées. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse précise ou des engagements que, comme nous l'avons vu, on rechigne à tenir. Il faut aussi une revalorisation pour les DCIO si on veut maintenir les CIO.